

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° **2015 / 034**

Séance ordinaire du 13 Avril 2015

République Française

Département
De l'Hérault

Arrondissement
De BEZIERS

Commune de
SAINT-PONS DE
THOMIERES

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la
Délibération : 18

L'an deux mille quinze et le treize Avril à 20 Heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges CEBE, Maire,

Présents : M CEBE Georges - VALETTE Florence – HOAREAU Alain – VIVANCOS Catherine – BOYE Richard – CEBE Elodie – WACHTER Christiane – VIVANCOS Claude – PELLISSIER Laurent – THIBAUT Françoise – GOOVAERTS Koen – VIVANCOS Chantal – DUBOIS Laura – CABROL Josian - SOULIGNAC Jacques – CABROL Ghislaine – MARECHAL Karine.

Absents excusés : Mr ANDERS Michael – Mr COINTRE Marc

Procuration : Mr ANDERS Michael à Mr CEBE Georges

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Laura, élue

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire, souhaite apporter une modification à la délibération du 10 février 2015 qui fixait les tarifs d'occupation du domaine public en supprimant le mot « maximum » dans la désignation des longueurs d'étalage.

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANT DES DROITS
Terrasse de débit de boissons et restaurant		
entre le 01 mai et le 31 octobre	Le m2 par mois	0,85
entre le 01 novembre et le 30 avril	Le m2 par mois	0,15
Le branchement électrique de la place du foirail	Forfait mensuel	30,00
Droit de place sur le marché hebdomadaire		
Minimum de perception pour un emplacement	Forfait journalier	3,00
L'emplacement	Le ml par jour	1,00
Le branchement électrique	Forfait journalier	1,00
Commerce ambulant		
	Forfait journalier	23,00
Festivités et animations locales		
Manèges pour enfants	Forfait journalier	23,00
Manèges pour adultes	Forfait journalier	57,00
Auto scooter	Forfait journalier	57,00
Le branchement électrique	Forfait hebdomadaire	30,00
Le stand ou l'étalage de 4ml	Forfait journalier	23,00
Le ml d'étalage supplémentaire	Forfait journalier	8,00
Le branchement électrique	Forfait journalier	3,50
Tarif spécifique de la Fête de la châtaigne		
Etalage de 4ml	Forfait journalier	32,00
Le ml d'étalage supplémentaire	Forfait journalier	8,00
Le branchement électrique	Forfait journalier	3,50
Tarif spécifique de la Fête du cochon		
Etalage de 4ml	Forfait journalier	20,00
Le ml d'étalage supplémentaire	Forfait journalier	5,00
Le branchement électrique	Forfait journalier	3,50
Manifestations à caractère commercial		
	Le m2 par jour	3,00
Caution	Forfait	200,00
Cirques et spectacles de plein air		
	Forfait journalier	50,00
Caution	Forfait	300,00
Autre occupation du domaine public		
Hors tarif expressément prévu	Le m2 par jour	3,00
Le branchement électrique	Forfait journalier	3,50